

# REUNION PUBLIQUE TOURISME

---

29 NOVEMBRE 2016

## **En présence de :**

Jack SAUTEL, Jean-Christophe CARRE, Christine GARCIN GOURILLON, Yves LOPEZ, Chloé COSSEC, Sylvaine AUDOIN BEYOMAR, Daniel MEKETYN, Marie-José MOUCADEL, Jean-Claude MISIK, Patrick RELAT, Jean-Jacques REYNAUD, Thierry BLANES, Dominique ARRIGHI, Thierry PELOUZET, Laurent ISRAELIAN, Paul WANKO, Nani POULIQUEN, Laurence PRIAULET GILLY, Nicolas BARBIER, Thierry et Marielle FABREGOUL, Bruno EDOUARD, Bernard CANUEL, Fabienne CITY, Yves GILLARDIN,

# Ordre du jour

---

Taxe de séjour & Taxe de séjour additionnelle.

Rapport d'activité de l'Office de Tourisme

Transfert de la compétence tourisme à la CCVBA

# Rappel sur la taxe de séjour

---

## Pourquoi une taxe de séjour :

- Les « touristes » participent aux frais engendrés par leurs fréquentation.
- La taxe de séjour est une ressource qui est utilisée pour la valorisation et la promotion du village.
- L'Office de Tourisme recherche activement les non-déclarants.

**Montant 2016 de la taxe de séjour : 40 254,24€**

**Montant 2015 de la taxe de séjour : 36 923,04 €**

# la taxe de séjour

---

## Régime de la taxe de séjour

La taxe de séjour est **forfaitaire** à l'exception du camping municipal. Elle se calcule en fonction de la période d'ouverture, du classement et de la capacité de l'hébergement.

La période de perception court du **15 mars au 15 octobre**.

La commune a choisi de ne pas adopter la taxe de séjour communautaire et reconduit ses tarifs à l'identique en 2017

En 2017, le département met en place la taxe additionnelle (10%)

# la taxe de séjour Comparatif

Catégories d'hébergement Taxe de séjour communautaire	Taxe de séjour communautaire (Taxe additionnelle incluse)	Taxe de séjour à Maussane (taxe additionnelle incluse)
Palaces et tous les établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,4	2,42
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meubles de tourisme 5 étoiles et tous les établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,3	1,76
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meubles de tourisme 4 étoiles et tous les établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,53	1,32
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meubles de tourisme 3 étoiles et tous les établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,65	0,77
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, et tous les établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,99	0,55

# la taxe de séjour Comparatif

---

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meubles de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans les aires de campingcar et les parcs de stationnement touristique par tranche de 24h et tous les établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,88	0,39
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,88	0,39
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,88	0,39
Terrains de camping et terrains de caravanage classes en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalente	0,66	0,33
Terrains de camping et terrains de caravanage classes en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,22	0,22

# la taxe de séjour additionnelle du département

---

## Intervention de Chloé COSSEC : Bouches du Rhône Tourisme

Bouches du Rhône Tourisme est la structure départementale de promotion du tourisme. Elle accompagne les professionnels du tourisme ainsi que les Offices de Tourisme du département dans le développement d'activité, la qualité, la structuration. Elle dispense des formations et est habilitée à classer les hébergements.

Le département institue la taxe additionnelle de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de développer les actions départementales en faveur du tourisme.

Concernant la taxe additionnelle, Madame COSSEC précise que le montant de la taxe sera de 10%. Qu'elle sera collectée par la commune puis reversée au département. Dans le cas de la commune de Maussane, la taxe de séjour est gérée par l'Office de Tourisme.

# L'OFFICE DE TOURISME Chiffres clés...

---

Adhérent à la Fédération Régionale des FROTSI

- 10 881 personnes accueillies au comptoir
  - 40 231 campeurs accueillis à l'accueil du camping
  - 51 112 personnes au total accueillies à l'accueil
- 
- 775 938 visiteurs sur notre site internet en 2015  
[www.maussane.com](http://www.maussane.com)

# L'OFFICE DE TOURISME dates et Chiffres clés...

---

## Personnel

3 agents en charge de l'accueil et de la gestion de l'Office de Tourisme et du camping.

1 agent en charge de la direction de l'Office de Tourisme et du Camping Municipal.

# L'OFFICE DE TOURISME **dates et Chiffres clés...**

---

## **Jours d'ouvertures**

338 jours d'ouverture par an (le plus important du territoire)

Ouvert de 8h à 21h sans interruption en juillet et août

Ouvert de 9h à 16h sans interruption du 2 novembre au 14 mars

# L'OFFICE DE TOURISME **dates et Chiffres clés...**

---

**17 octobre 2016**

- Obtention du **Classement en catégorie III** de l'Office de Tourisme
  - Reconnaissance Nationale de l'Office de Tourisme
  - Cohérence et homogénéité des services proposés.
  - Qualité de services
  - Reconnaissance de l'engagement de la collectivité dans le tourisme

# L'OFFICE DE TOURISME *dates et Chiffres clés...*

La commune est en cours de classement

« *Commune Touristique* »

Ce classement est le premier échelon de reconnaissance de la destination touristique.

Il assure la pérennité de notre structure d'accueil touristique sur la commune après le transfert de la compétence à l'intercommunalité.

# PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

---

La campagne de partenariat à débuté, préparez la saison 2017

Tarifs inchangés

## Visibilité

- Vos documents en libre service à l'accueil
- Votre offre mise en avant sur nos documents internes distribués au visiteurs.
- Votre offre sur [www.maussane.com](http://www.maussane.com) (775 938 visiteurs en 2016)

# PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

---

## Visibilité

- Saisie de votre offre sur **PATIO** (*logiciel départemental de partage des informations touristiques*) qui alimente les sites web « myprovence » et qui permet aux OT du département d'avoir nos informations à disposition.
- Tarif préférentiel pour vos encarts publicitaires dans le plan du village. (tarifs inchangés /2014) **Contact : Mr MAZEL 06 58 10 76 31**

# PARTENARIAT AVEC LA MAISON DU TOURISME

---

## Promotion & Prospection en 2016

- Salon « Provençalia » 2016 à Aubagne (oct 2015)
- 4 Rencontres de découvertes et de bienvenue
- Relais des bons plans / offres sur [www.maussane.com](http://www.maussane.com)
- Mailings à notre fichier prospect (bons plans, offres spéciales) tout au long de l'année.
- Documents téléchargeables sur le site.

# PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

---

## Accompagnement & information

- Newsletter mensuelle (agenda et informations touristiques)  
évolution du format : logiciel send in blue
- Visite de votre hébergement et service photos sur demande  
(visites en cours)
- Nous sommes en relation permanente avec les institutions départementales du tourisme. (BDRT / CRT/ PPA)

# PROVENCALIA 2016 à Aubagne



- Promotion de la destination auprès d'une clientèle de proximité.
- 140 guides touristiques emportés.
- Bonne image de la commune de cette clientèle de proximité
- Des habitués de notre huile d'olive, notre place et notre gastronomie.

# PROVENCALIA 2016 à Aubagne



# RENCONTRES DE DECOUVERTE & BIENVENUE

---



# Transfert de la compétence Tourisme

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de commune CCVBA
- La CCVBA instaure une taxe de séjour communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes qui n'ont pas de taxe de séjour et pour celles qui transfère la gestion de la taxe.
- Transformation des OT en Bureau d'Information Touristique (BIT)
- Création d'un OTI à vocation intercommunale
- Sa mission : promotion du territoire de la CCVBA + stratégie commune en matière de tourisme

# Transfert de compétence Tourisme

---

Mise en place d'une taxe de séjour communautaire qui s'applique sur les communes qui n'ont pas institué de taxe de séjour et sur les communes qui acceptent de transférer leur taxe de séjour.

La commune de Maussane les Alpilles a décidé de conserver sa taxe de séjour.

# RECUEIL DE VOS BESOINS

---

## La parole est à vous

L'assemblée émet le souhait que des animations du type « marchés » ou d'autres évènements telles que les jeudis du parvis soient organisés dans le centre du village afin de créer de l'animation. L'assemblée précise qu'il ne s'agit pas d'évènements tardifs et bruyants qui peuvent avoir un effet négatif.

Il est précisé que les évènements sont portés par l'équipe municipale et que la création d'une association de commerçants serait idéale pour aider à dynamiser le centre village.

L'assemblée indique que plusieurs exemples notamment outre-manche montrent que les organismes de tourisme se sont organisés pour « contrer » les sites du type Rbnb ou abritel qui prennent une commission importante sur les loueurs et ont mis en place un service de centrale de réservation. Sur cette question, la compétence tourisme étant transférée au 1<sup>er</sup> janvier, l'idée pourra être proposée à l'intercommunalité.